



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de onze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, RIBIER Michel et SERGERE Maryline

Étaient représentés : M. CHARBONNIER Julien, Mme POTEAUX Maryse et Mme ROCHELOIS Chantal

Était absent : M. JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste

Secrétaire de séance : M. CLUZEL Damien

Madame le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur CLUZEL Damien est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 39-2025 Tarifs assainissement et RPQS
- 40-2025 Emprunt
- 41-2025 Recensement population
- 42-2025 Tableau des emplois
- 43-2025 Avenant convention CCBB mission sobriété énergétique

Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **39-2025 TARIFS ASSAINISSEMENT ET RPQS**

Madame SERGERE Maryline rappelle que l'Assemblée Générale du Syndicat Eau et Assainissement (SEA) qui s'est déroulée le 4 décembre a voté les tarifs concernant l'assainissement pour 2026 :

- l'abonnement qui était de 46.88 € HT en 2025 est porté à 53.53 € HT.
- le mètre cube d'eau passe de 0.70 € HT en 2025 à 0.72 € HT.

Concernant les tarifs appliqués par la commune, si nous répercutons les mêmes augmentations que le SEA les tarifs seraient :

- L'abonnement à 82.50 € HT.
- Le mètre cube d'eau à 1.15 € HT le m3.

Madame SERGERE Maryline fait un point concernant le budget assainissement.

Rappelle la nécessité d'équilibrer le budget assainissement sans abondement du budget communal. Au regard des tarifs pratiqués en 2025, la subvention du budget communal diminuerait de moitié, il est donc nécessaire à minima de tenir compte dans la fixation du tarif de l'augmentation pratiquée par le SEA pour 2026.

Il est donc proposé pour 2026, de répercuter la même hausse que le SEA, de retenir le tarif du mètre cube à 1.15 € HT et de porter l'abonnement assainissement à 82.50 € HT.

Madame le Maire présente le RPQS.

### **Délibération 39-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter les tarifs suivants pour l'assainissement 2026 :

- 82.50 € HT l'abonnement
- 1.15 € HT le m3

Et de valider le RPQS 2024

### **40-2025 EMPRUNT**

Madame SERGERE Maryline fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de contracter un nouvel emprunt pour la voirie, pour un montant de 110 000 €, trois banques ont été sollicitées : la Banque des Territoires, la Banque Postale et le Crédit Agricole.

Ci-après les propositions :

La Banque des Territoires n'a pas fait d'offre sur ce prêt.

| Banque Postale                      | TAUX               | TAUX               | MONTANTS ANNUELS |        | TOTAL INTERETS |        |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------|--------|----------------|--------|
|                                     | 12 ans             | 15 ans             | 12 ans           | 15 ans | 12 ans         | 15 ans |
| Commission d'engagement<br>200,00 € | Taux fixe<br>3,82% | Taux fixe<br>3,98% | 11 599           | 9 880  | 29 476         | 38 499 |

| CACF                                | TAUX               | TAUX               | ECHEANCES                                    |        | TOTAL INTERETS |        |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------------------|--------|----------------|--------|
|                                     | 12 ans             | 15 ans             | 12 ans                                       | 15 ans | 12 ans         | 15 ans |
| Frais de gestion :<br>0,15% : 165 € | Taux fixe<br>3,54% | Taux fixe<br>3,74% | ECHEANCES CONSTANTES<br>ANNUELLES            |        | 26 921         | 35 718 |
|                                     |                    |                    | 11 410                                       | 9 715  |                |        |
|                                     | Taux fixe<br>3,54% | Taux fixe<br>3,74% | ECHEANCES ANNUELLES<br>CAPITAL CONS-<br>TANT |        | 25 311         | 32 912 |
|                                     |                    |                    | 13 060                                       | 11 447 |                |        |
|                                     |                    |                    | 12 736                                       | 11 173 |                |        |
|                                     |                    |                    | 12 412                                       | 10 899 |                |        |
|                                     |                    |                    | 12 087                                       | 10 625 |                |        |
|                                     |                    |                    | 9 491                                        | 7 608  |                |        |

#### Délibération 40-2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la proposition du Crédit Agricole pour une durée de 12 ans, échéances constantes annuelles, au taux de 3.54 % et des frais de gestion de 0.15 %.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### 41-2025 RECENSEMENT POPULATION

Madame le Maire rappelle au Conseil que le recensement de la population aura lieu en janvier-février 2026.

Pour cette opération, l'INSEE octroie à la commune une dotation de 1 242 €, elle était de 1 274 € en 2020 et 1 578 € en 2015.

Madame le Maire propose de compléter cette dotation de 1 000 € à ce montant comme lors du dernier recensement, et de porter à 200 € le montant de l'indemnité pour les frais kilométriques par agent.

**Délibération 41-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer à 2 242 € le montant versé aux agents recenseurs au prorata des logements recensés,
- fixer à 200 € par agent les frais kilométriques.

**42-2025 TABLEAU DES EMPLOIS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à la promotion interne au grade de rédacteur le poste d'adjoint administratif de 1ère classe doit être supprimé au tableau des emplois. Donc ce dernier serait :

| Temps de travail<br>Hebdomadaire | Cadre d'emploi                                |
|----------------------------------|-----------------------------------------------|
| 35                               | Rédacteur                                     |
| 28                               | Adjoint administratif territorial             |
| 28                               | Adjoint technique territorial                 |
| 15.5                             | Adjoint technique territorial                 |
| 35                               | Adjoint technique territorial                 |
| 35                               | 2 Agents de maîtrise                          |
| 35                               | Adjoint territorial d'animation               |
| 35                               | Animateur                                     |
| 35                               | Adjoint technique territorial non permanent   |
| 35                               | Adjoint territorial d'animation non permanent |

**Délibération 42-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- de valider ce tableau des emplois.

**43-2025 AVENANT CONVENTION CCBB MISSION SOBRIETE ENERGETIQUE**

Vu la délibération 20231218-143 du Conseil Communautaire du 12 février 2024 validant la

convention entre la CCBB et les communes dans le cadre de la mission sobriété énergétique (dont le programme ACTEE+).

Vu la délibération 3-2024 du Conseil Municipal du 8 février 2024 validant la signature de la convention.

Vu le projet de délibération concordante du Conseil Communautaire prévu le 15 décembre 2025 validant l'avenant à la convention.

Le présent avenant vise à élargir l'objet du groupement de commande, créé dans le cadre de la « convention de mutualisation de moyens humains et techniques et la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre de la mission de sobriété énergétique et rénovation énergétique des bâtiments publics », signée le 8 février 2024 entre la commune de Cressanges et la CC du Bocage Bourbonnais.

L'avenant modifie **l'Article 14. Objet et membres du groupement de commandes** en intégrant à la liste des marchés pouvant être lancés dans le cadre du groupement de commande.

- Etudes de faisabilité et techniques nécessaires au développement des énergies renouvelables sous maîtrise publique.
- Prestations de services et études nécessaires à la mise en place de boucles d'autoconsommation patrimoniale ou collective.

#### **Délibération 42-2025 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider l'avenant
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. CLUZEL Damien fait part à l'assemblée que les travaux rue Copin seront terminés en début d'année 2026.

M. RIBIER Michel rappelle le problème d'eau au Gardais, il sera resigné aux services concernés du Conseil Départemental.

M. GARNIER Jean-Philippe indique que le préau au pôle éducatif est monté et les plantations sont réalisées.

Séance levée à 22 h 00

Le Maire

Le Secrétaire